

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H2Y 1B5 Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission:

Présidence

M. Dominic Perri Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin Arrondissement de Rivière-des-Prairies— Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet Arrondissement d'Ahuntsic– Cartierville

M. Enrique Machado Arrondissement de Verdun

M^{me} *Micheline Rouleau Arrondissement de Lachine*

M. Sylvain Ouellet Arrondissement de Villeray– Saint-Michel–Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Le 23 mars 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228510001

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux de conduites d'eau principales, d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Somerled, entre l'avenue Beaconsfield et le chemin de la Côte-Saint-Luc. Dépense totale de 22 805 096,04 \$, taxes incluses (contrat : 18 692 701,67 \$; contingences : 2 803 905,25 \$; incidences : 1 308 489,12 \$) - Appel d'offres public n° 10375 (4 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier Coordonnatrice, Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228510001

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux de conduites d'eau principales, d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Somerled, entre l'avenue Beaconsfield et le chemin de la Côte-Saint-Luc. Dépense totale de 22 805 096,04 \$, taxes incluses (contrat : 18 692 701,67 \$; contingences : 2 803 905,25 \$; incidences : 1 308 489,12 \$) - Appel d'offres public n° 10375 (4 soumissionnaires)

À sa séance du 22 février 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

• Contrat de plus de 10 M\$.

Le 8 mars 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau ont d'abord expliqué que la conduite d'eau sous l'avenue Somerled, entre l'avenue Beaconsfield et le chemin de la Côte- Saint-Luc, qui date de 1930 et qui est en fin de vie utile, a été identifiée comme étant une conduite à remplacer. Cette intervention permettra, entre autres, de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la Ville de Côte-Saint-Luc, de Montréal-Ouest et de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce; de rattraper le déficit d'entretien; de rehausser la fiabilité du réseau principal et de préserver celle du service d'incendie.

Les invités ont poursuivi en expliquant que le remplacement de la conduite principale sera l'occasion de procéder à d'autres travaux sur les conduites d'eau secondaires et les égouts. Des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs, de mise aux normes de l'éclairage ainsi que de reconstruction du feu de circulation, de plantation d'arbres et de végétaux sont également prévus. Après avoir décrit le phasage des travaux, qui doivent s'étendre de mai 2023 à juin 2025, les personnes-ressources ont passé en revue les

différentes étapes de l'appel d'offres, publié le 28 novembre 2022, pour une durée de 35 jours. Parmi les 16 preneurs du cahier des charges, seulement quatre ont déposé une soumission. D'après les informations recueillies, quatre preneurs étaient des sous-traitants, quatre ont indiqué être des fournisseurs et les quatre autres n'ont fourni aucun motif de désistement. L'analyse des soumissions révèle un écart de 3,78 % entre l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire, qui est réparti entre différents articles du bordereau. Devant ce faible écart et la conformité de la soumission, le Service de l'eau a recommandé d'aller de l'avant avec le contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc.

Au terme de la présentation, les commissaires ont demandé et obtenu des clarifications sur le processus d'analyse de conformité des soumissions. La présentation et les explications étant à la satisfaction des membres, le président a remercié les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

Contrat de plus de 10 M\$;

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE228510001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.